

Stagiaires 2012 : nos revendications sont urgentes et doivent être entendues.

- ☐ Tous les stagiaires Professeurs de Lycées et Collèges, CPE doivent bénéficier d'au moins trois heures de décharge (6 heures pour les CPE)- quelle que soit leur expérience antérieure : égalité de traitement!
- ☐ Tous les stagiaires Professeurs des Ecoles doivent bénéficier d'un 1 /3 temps de formation effective en dehors de la classe, d'un tuteur, d'un remplaçant affecté pour chaque binôme tuteur/stagiaire.
- ☐ Le temps de formation doit être intégré au temps de service - aucune heure de formation en plus des obligations de services
- ☐ L'obligation de détenir le CLES et le CEi2e pour être titularisé doit être abandonnée
- ☐ Prise en charge intégrale par l'Etat des frais de la semaine d'accueil (transport, hébergement, restauration)
- ☐ Aucune déclinaison locale des droits des stagiaires: règles nationales de titularisation
- ☐ Aucune affectation sur plusieurs établissements, sur des classes ou postes « difficiles » : ECLAIR, RAR, classes spécialisées, classes délicates (CP et/ou CM2), classes à examen...
- ☐ Tous les stagiaires doivent percevoir, sans retard, leur salaire fin septembre et bénéficier de toute l'aide nécessaire à leur installation.

Monsieur le Ministre, aucun d'entre nous ne doit faire les frais d'une entrée dans l'Education nationale rendue difficile par des conditions d'accueil, de formation, de travail dégradées depuis la mise en place de la mastérisation.

Nos revendications demeurent :

- Retour au 6-8 heures pour les professeurs de lycées et collèges, ,
- Abrogation de la mastérisation
- Retour à une année de formation rémunérée en tant que fonctionnaire stagiaire.

Nom	Prénom	Etablissement, école	Email